

Outremont le 19 février 2020

Notre intervention portera sur un aspect spécifique du nouveau règlement qui pose particulièrement problème : **l'article qui règlemente le nombre de visiteurs par ménage par attribution de permis.**

- En premier lieu nous voulons souligner que le fait de se donner le droit d'octroyer aux ménages un maximum de 50 permis de visiteurs annuellement est une intrusion grave dans la vie privée des citoyens – tout autant que d'obliger un payement par le visiteur ou le ménage visité.
- Nous voulons présenter ici quelques cas vécus actuellement par des citoyens qui démontrent que ce règlement est incompatible avec les besoins des personnes concernées.
 - 1) La demande de permis – ainsi que toute demande de renseignement – devant être faite par Internet, qu'advient-il alors des personnes qui n'ont pas Internet à la maison et/ou qui n'ont pas la mobilité requise pour se déplacer afin de faire la démarche en personne ?
 - 2) De nombreuses personnes âgées habitent Outremont et reçoivent chaque semaine des visiteurs pour accompagnement ou pour recevoir des services. Qu'arrive-t-il si la visite dure plus de 2 heures : la personne devra-t-elle restreindre ces visites à 2 heures ? Si elle doit demander un permis, doit-elle restreindre ces services à 50 par année ce qui est moins qu'une fois par semaine ? La probabilité est grande, si un payement est exigé, que la personne âgée perde ces visites, avec un risque certain d'isolement social.
 - 3) La vie moderne oblige certains conjoint-e-s à résider dans des villes différentes – non par choix –, mais en raison de leur vie professionnelle. Qu'arrive-t-il à celui ou celle des deux conjoint-e-s qui ne réside pas à Outremont en permanence, mais qui y passe un certain nombre de jours chaque mois? Ici encore, 50 permis par année sont totalement insuffisants. La ville va-t-elle obliger une des 2 personnes à payer 100\$ mensuellement pour visiter son ou sa conjoint-e ou à restreindre ses visites à 50 jours par année? L'impossibilité de demander un permis pour plusieurs jours est une autre complication qui n'a pas de sens. Faudrait-il que l'un des 2 renonce à son emploi à cause d'un règlement improvisé et inapproprié.

Recommandation :

Notre intervention se veut positive et constructive. Sans approuver cette réglementation improvisée et mal pensée, nous proposons une modification qui l'améliorerait grandement :

chaque ménage recevrait 3 cartons identifiés à utiliser en fonction de ses besoins de jour, de soir, pour une journée ou plus. Le carton identifié serait apposé dans le véhicule à un endroit déterminé pendant le temps nécessaire de façon à être facilement repéré par les agents responsables.

Ce système simple, non intrusif dans la vie privée, est appliqué actuellement dans certains immeubles et dans certains quartiers –avec quelques variantes – à Westmount, à Québec, également à Terre Neuve et à Bruxelles, et ce, à la satisfaction des usagers.

Monique Jeanmart, [REDACTED]

Mariah Hamel, Mathiew Paul Eid [REDACTED]

Suzanne Jean, Janet Garwood, Anne Rinfret [REDACTED]